

Priorités informatiques du collège du ministère public

Le collège du ministère public considère que l'informatique constitue un facteur essentiel pour accroître son efficacité et optimiser les ressources qui lui sont allouées.

Les outils informatiques ne constituent, toutefois, pas une fin en soi. Ils doivent contribuer à la modernisation des méthodes de travail et s'inscrire dans un processus plus fondamental de réorganisation du fonctionnement interne du ministère public. Cette réorganisation doit se réaliser de manière intégrée avec tous les acteurs de la chaîne pénale. La mise en place de nouveaux outils informatiques doit obéir à la même logique d'intégration.

Le collège du ministère public entend inscrire ses priorités informatiques dans une vision 2020-2025 du fonctionnement de ses entités et de la justice en général. Le dossier digital est une de ces priorités à côté de l'automatisation de processus de travail, la banque de données de jurisprudence, les audiences par vidéoconférence et l'interconnexion des banques de données.

* *

*

Le dossier digital

Avantages

Le monde est en train de se digitaliser massivement dans tous ses secteurs d'activités. La digitalisation présente de nombreux avantages en termes de fonctionnement dont notamment :

1. L'augmentation de l'accessibilité. En effet, la dématérialisation supprime la distance et les contraintes temporelles, entre l'objet et son utilisateur (le dossier peut être consulté de n'importe où, à n'importe quel moment),
2. Une réduction des coûts humains et matériels. Le dossier papier coûte cher en termes de constitution, de manutention, d'impression et de stockage. La charge de travail récupérée peut être affectée à des tâches à plus haute valeur ajoutée,
3. Une réduction des durées de traitement sur le plan de la transmission des pièces,
4. Une plus grande sécurité en termes de conservation et de contrôle d'accès au dossier,
5. Un meilleur accès à l'information (recours à des moteurs de recherche).

Nécessités

Outre les avantages énumérés ci-avant, le dossier digital devient de plus en plus un impératif eu égard aux processus en cours chez les autres acteurs de la chaîne pénale (police, barreau, services d'inspection, administration pénitentiaire, finances, etc.). En effet, ceux-ci s'orientent résolument vers la digitalisation de leurs produits (procès-verbaux, documents divers). Ils ont bien intégré tous les avantages que celle-ci pouvait générer et entendent bien s'y engager. Si la justice n'évolue pas, elle va subir la digitalisation de ses partenaires et devoir assumer la dédigitalisation de leurs produits, ce qui risque de produire une augmentation considérable des coûts humains et matériels nécessaires à ce processus.

Les facteurs critiques de succès

Le passage au dossier digital est un processus qui implique la réunion de six facteurs critiques de succès :

1. Une adhésion des partenaires de la chaîne judiciaire, notamment le siège,
2. Une révolution culturelle du mode de fonctionnement des magistrats et des personnels judiciaires,
3. Une réorganisation des méthodes de travail et des entités judiciaires,
4. La mise en place d'un outil informatique performant,
5. Des modifications législatives,
6. Des budgets pour assurer, le développement de l'outil et son implémentation sur le terrain (notamment la formation) et la gestion du changement.

La mise en œuvre

Il s'agit d'un projet sur cinq à sept ans qui doit se subdiviser en plusieurs étapes afin d'assurer une implémentation progressive.
